

L'association Le Fond et La Forme a été déclarée Association d'Intérêt Général

Depuis 2003, l'association œuvre notamment en milieu rural pour la diffusion et la pratique du cinéma documentaire.

Les actions menées : Les Hivernales du documentaire en Pays Midi Quercy – Ateliers de pratique et d'analyse filmique en écoles, collèges, lycées, maisons de retraites et médiathèques – Création d'une télévision locale : place de la halle.tv – Coordination départementale du dispositif Ecole et Cinéma.

A ce titre, l'association est habilitée à recevoir des dons qui ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66% du montant (plafonnée à 20% des revenus imposables).

Nous souhaitons continuer le travail entrepris et pour lequel vous manifestez un réel engouement. Votre soutien est important afin de permettre à l'association de poursuivre et développer ses actions. Vous trouverez, ci-dessous, un bulletin d'adhésion et/ou de soutien 2014.

Exemple :

Don : 30 €: 20 € déduits des impôts. Coût réel : 10 €

Don : 60 €: 40 € déduits des impôts et 2 entrées offertes aux Hivernales. Coût réel : 10 €

Don : 120 €: 80 € déduits des impôts et 6 places offertes aux Hivernales. Coût réel : 10 €

BULLETIN D'ADHESION ET/OU DE SOUTIEN 2014 Pour une personne

Le Fond et la Forme, 1 rue basse des carmes 82140 St Antonin Noble Val
Tél : 05 63 64 60 79 - Email : lefondetlaforme@wanadoo.fr

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Structure :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

1 – ADHESION

Cette adhésion n'est pas déductible des impôts

- particulier : j'adhère à l'association Le fond et la forme pour une cotisation annuelle de 10 €

Règlement : Espèces Chèque

- personne morale (associations, entreprises et collectivités).

Cotisation annuelle de 30 €- Chèque

2 – SOUTIEN

Je fais un don à l'association dans le cadre de la loi sur le mécénat. Ce don ouvre droit à une réduction d'impôt de 66 % plafonnée à 20 % du revenu imposable

Règlement : Espèces Chèque

30€ 60€ 120€ autre somme

Date :

Signature :